

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2026

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, Mme BARDAUD Marie-Christine, Mme BEAUGERIE Delphine, Mme COIRAUD Amandine, Mme COQUEL Laure, Mme COTEUR Charline, M. DOUDARD Christian, M. GIROU Sébastien, Mme HAMDAROU Asma, M. JANICOT Philippe, M. LAGORCE Laurent, Mme LE MASSON Isabelle, M. MARTINIE Nicolas, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, Mme WISSOCQ Mathilde.

ABSENTS : Mme BOURGEOIS Annick (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), Mme BAZIN Coline (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme COIRAUD Amandine).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine BARDAUD

9. Signature d'une convention de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement entre la commune de Boisseuil, le Centre de Gestion de la Haute-Vienne et un agent communal.

Suite à un arrêt médicalement justifié depuis le 13 janvier 2025, le conseil médical du Centre de Gestion (CDG) de la Haute-Vienne en date du 10 mars 2026, a reconnu un agent titulaire du grade d'adjoint d'animation territoriale à temps complet, inapte de façon totale et définitive à ses fonctions et apte à l'exercice d'autres fonctions en tenant compte des préconisations tel un poste en dehors d'un milieu hypersonore au contact d'enfants.

A ce titre, le conseil médical a préconisé un reclassement professionnel avec une Période de Préparation au Reclassement (PPR) d'une durée d'un an.

L'objectif de la PPR est d'accompagner la transition professionnelle du fonctionnaire vers le reclassement en fonction de son projet professionnel qui peut être constitué avec la réalisation de plusieurs actions : bilan de compétences, formations, stages et période de mise en situation.

Le CDG de la Haute-Vienne accompagne l'agent dans l'élaboration de son projet professionnel et dans la recherche de formations et de stages compatibles avec son état de santé en vue de retrouver un emploi. Le CDG accompagne également la commune et l'agent dans le suivi et l'évaluation des actions proposées.

Il est donc nécessaire de signer une convention de mise en œuvre de la PPR, qui sera tripartite, afin de fixer les engagements et les objectifs de chacun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement avec le CDG de la Haute-Vienne et l'agent communal ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait en Mairie le 29 avril 2026
Au registre sont les signatures
Pour Le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Thierry VALADON

